



Assemblée générale

Distr. générale
24 septembre 2013

Soixante-septième session
Point 19 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 16 septembre 2013

[sans renvoi à une grande commission (A/67/L.82)]

67/300. Modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, et ses résolutions [56/210 B](#) du 9 juillet 2002, [57/250](#) du 20 décembre 2002, [57/270 B](#) du 23 juin 2003, [57/272](#) et [57/273](#) du 20 décembre 2002, [58/230](#) du 23 décembre 2003, [59/225](#) du 22 décembre 2004, [60/188](#) du 22 décembre 2005, [61/191](#) du 20 décembre 2006, [62/187](#) du 19 décembre 2007, [63/239](#) du 24 décembre 2008, [64/193](#) du 21 décembre 2009, [65/145](#) du 20 décembre 2010, [66/191](#) du 22 décembre 2011 et [67/199](#) du 21 décembre 2012, ainsi que les résolutions [2002/34](#) du 26 juillet 2002, [2003/47](#) du 24 juillet 2003, [2004/64](#) du 16 septembre 2004, [2006/45](#) du 28 juillet 2006, [2007/30](#) du 27 juillet 2007, [2008/14](#) du 24 juillet 2008, [2010/26](#) du 23 juillet 2010, [2011/38](#) du 28 juillet 2011, [2012/31](#) du 27 juillet 2012 et [2013/44](#) du 26 juillet 2013 du Conseil économique et social,

1. *Décide* de tenir son sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement les 7 et 8 octobre 2013, au Siège de l'Organisation des Nations Unies ;
2. *Prend acte* de la note du Secrétaire général sur le projet d'organisation des travaux du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement¹ ;
3. *Décide* que le sixième Dialogue de haut niveau aura pour thème général : « Le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et les autres textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures » ;

¹ [A/67/945](#).



4. *Souligne* qu'il importe que toutes les parties prenantes s'impliquent sans réserve et à tous les niveaux dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey² et qu'elles participent pleinement au suivi du financement du développement, conformément à son Règlement intérieur et en particulier aux règles d'accréditation et aux modalités de participation retenues pour les Conférences de Monterrey et de Doha ;

5. *Décide* que les modalités d'organisation du sixième Dialogue de haut niveau seront les mêmes que celles du cinquième Dialogue de haut niveau, qui sont définies dans sa résolution 65/314 du 12 septembre 2011 ;

6. *Décide également* que le sixième Dialogue de haut niveau consistera en une série de séances plénières et informelles, trois tables rondes qui permettront un dialogue entre les différentes parties prenantes et un débat informel ;

7. *Décide en outre* que les thèmes de ces tables rondes et du débat informel seront les suivants :

a) Table ronde 1 : Les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur la réforme du système monétaire et financier international et ses incidences sur le développement ;

b) Table ronde 2 : La mobilisation de fonds publics et privés, y compris les investissements étrangers directs et les autres apports de capitaux privés, et la promotion du commerce international et du financement viable de la dette dans le contexte du financement du développement ;

c) Table ronde 3 : L'effet multiplicateur de la coopération technique et financière pour le développement, y compris les sources novatrices de financement, sur la mobilisation de ressources financières nationales et internationales pour le développement durable ;

d) Débat informel : Le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et la promotion du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 ;

8. *Décide* que le sixième Dialogue de haut niveau donnera lieu à un résumé établi par son Président, qui sera publié comme document de l'Assemblée générale.

*99^e séance plénière
16 septembre 2013*

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.